

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**DOCUMENT UNIQUE DE CONSULTATION VALANT  
ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CHARGES**

**MAITRE DE L'OUVRAGE :**



**COMMUNE DE SAINT THURIAL**  
9, rue du schiste violet  
35310 SAINT THURIAL  
Tel : 02 99 85 32 72  
[mairie@stthurial.fr](mailto:mairie@stthurial.fr)

**OBJET DU MARCHE :** Menuiseries cantine

**PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE :**

**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE**

(Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

**REMISE DES OFFRES :**

Date limite de réception : Jeudi 16 novembre 2017

Heure limite de réception : 12 h 00

**Cadre à remplir par le Soumissionnaire :**

**ENTREPRISE :** .....

**ADRESSE :** .....

.....

.....

**PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 130 DU DECRET n°2016-360 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS :** Monsieur le Maire de Saint Thuriel

**ORDONNATEUR :** Monsieur le Maire de Saint Thuriel

**COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :** Monsieur le Trésorier Principal

# 1 - CONTRACTANTS

Entre les Soussignés,

la Commune de Saint-Thurial 9 rue du Schiste Violet 35310 Saint-Thurial, dûment représentée par son Maire en exercice,

et

**JE SOUSSIGNE** (*Titulaire Unique*)

TITULAIRE UNIQUE / (NOM ET PRENOMS) : .....

Agissant (RAYER LA MENTION INUTILE) :

a) En mon nom personnel, .....

b) Au nom et pour le compte de la Société (INTITULE COMPLET ET FORME JURIDIQUE) :.....

Ayant son (RAYER LA MENTION INUTILE) :

a) Domicile à (ADRESSE COMPLETE ET NUMERO DE TELEPHONE) :.....

b) Siège social à (ADRESSE COMPLETE ET NUMERO DE TELEPHONE) :.....

Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :.....

Code d'activité économique principale (A.P.E.) :.....

Numéro d'inscription (RAYER LA MENTION INUTILE) :

a) au registre du commerce et des sociétés :.....

b) au répertoire des métiers :.....

**L'Entreprise**.....

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges et des documents qui y sont mentionnés, **M'ENGAGE SEUL**, sans réserves conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **ME LIE SEUL** que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **QUATRE VINGT DIX (90) JOURS**.

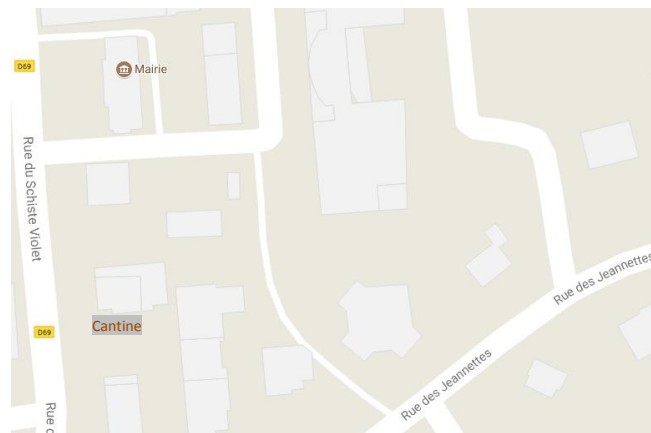
## **2 - OBJET DE LA CONSULTATION**

### **2.1 Nature de la consultation**

La présente consultation a pour objet la dépose et le remplacement des menuiseries extérieures de la Cantine de Saint Thurial.

La présente consultation fait l'objet d'un lot unique.

La Mairie se garde le droit d'avoir recours à la négociation (article 7.3 du présent document).



**Façade Est**



**Façade Sud**



**Façade Nord**



**Côté Ouest**

### **2.2 Option obligatoire**

Une option en PVC blanc devra être chiffrée, elle devra au minimum répondre aux caractéristiques thermiques de la solution de base et aux dispositifs de fermeture préconisés.

## **3 - CAHIER DES CHARGES**

### **3.1 Objet et nature du marché**

Le marché a pour objet, la dépose et le remplacement des menuiseries extérieures de la cantine de la commune de Saint-Thurial.

Il comprend notamment :

- La dépose soignée des menuiseries existantes, sachant que les anciens dormants sont conservés évitant les travaux de peinture et de reprise plâtrière ;
- L'évacuation et l'élimination des déchets de chantier ;
- La fourniture et pose des menuiseries mixtes bois alu similaire à l'existant comprenant:
  - 58mm minimum bois essence Eucalyptus ou similaire,
  - profil aluminium avec joint de type Dual amovible,
  - jet d'eau,
  - doucine,
  - appui quart de rond,
  - vitrage 44.2/8/44.2 comprenant un intercalaire chaud de type WarmEdge, assemblé par double enfourchement et triple joint
  - **Coefficient minimum de 1.5W/m<sup>2</sup>.K selon dimensions et remplissage - Sw0.37**
  - verrouillage central, galets de sécurité i.S. et rehausseur type ferrage OB MULTI MACO ou similaire.
  - finition lasurée 2 couches aluminium thermolaqué classe 4 de couleur blanche
  - pose rénovation/en applique
- L'étanchéité par joints de 1ère catégorie ;
- Le nettoyage du chantier (hors ménage) ;
- Toutes sujétions.

### **3.2 Dispositions Générales**

La rénovation extérieure du bâtiment est à démarrer fin 2017. Les travaux seront réalisés en tenant compte du fait que le bâtiment est occupé de manière quotidienne de 8H à 15H30. Les travaux devront donc minimiser le délai d'intervention.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- octobre : consultation,
- novembre : notification du marché,
- novembre /décembre : délais de fourniture,
- janvier : travaux de menuiseries extérieures.

La commune de Saint-Thurial se réserve le droit de demander aux candidats des échantillons conformes aux prescriptions du présent Cahier des Charges.

### **3.3 Dispositions particulières**

Une **visite sur site est obligatoire** (notamment pour le contrôle des dimensions évoquées à l'article 4.2) et sera constatée par une attestation de visite.

L'attestation du maître d'ouvrage sera à joindre au dossier.

A cet effet le candidat devra contacter Madame E. DAVID, conseillère municipale déléguée aux bâtiments communaux, au 06 82 20 08 69 ou par courriel (evelynedavid7@sfr.fr) pour une prise de rendez-vous.

## **4 - PRIX / DÉLAI**

**4.1 Délai:** le délai d'exécution de la prestation est de **2 MOIS** à compter de l'ordre de service de démarrage.

### **4.2 Prix**

Les dimensions sont données à titre indicatif, il appartient à l'entreprise de contrôler et de faire son chiffrage en conséquence.

		<b>Quantité</b>	<b>Prix HT</b>
<b>FOURNITURES</b>			
<b>Localisation</b>	<b>Description</b>		
<b>Local poubelle</b>	Porte de service ouvrant sur l'extérieur - largeur 900 X hauteur 2150	1.00	
<b>Sanitaire et bureau</b>	Ensemble composé soubassement fixe en remplacement soubassement bois oscillo battant 1 vantail en partie haute - largeur 800 X hauteur 2150- oscillo battant largeur 800 X hauteur 1250	2.00	
<b>Cuisine</b>	Ensemble composé soubassement fixe en remplacement soubassement bois oscillo battant 1 vantail en partie haute - largeur 2600 X hauteur 2700 - oscillo battant largeur 800 X hauteur 950	1.00	
	Porte 1 vantail ouvrant sur l'extérieur issue de secours - panneaux plein - largeur 900 X hauteur 2150	1.00	
<b>Salle</b>	Ensemble composé comprenant 4 châssis fixes (largeur 1070) latéraux parallélogramme 1 ouvrant sur l'extérieur 2 vantaux en partie centrale - imposte fixe 4 vitrages triangulaires - largeur 6500 X hauteur 3300/1900	2.00	
	Ensemble composé 4 fixes soubassement panneaux alu en remplacement du soubassement bois - largeur 4500 X hauteur 2700	2.00	
	Ouvrant sur l'extérieur 2 vantaux - largeur 1800 X hauteur 2150 – mur bois conservé	1.00	
	Châssis fixe large - largeur 460 X hauteur 2200 - pose en tunnel dans le mur bois existant	2.00	
<b>Autres</b>	Habillage tôle thermoplaqué sur poteau bois	1.00	
	Barre anti-panique	5.00	
	Ferme porte auto-réglable GR300	5.00	
<b>Toit terrasse</b>	Châssis fixe	12.00	
	Fenêtre oscillo battant 1 vantail	7.00	
<b>POSE et petites fournitures</b>		Forfait	

✓ **Solution de base :**

L'ensemble de la prestation à exécuter sera rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire et non révisable égal à :

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE		
Montant du marché HT en Euro	Montant de la TVA (.....%) en Euro	Montant du marché TTC en Euro
.....€	.....€	.....€

Soit en lettres (montant TTC) : .....

✓ **Solution option obligatoire :**

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE		
Montant du marché HT en Euro	Montant de la TVA (.....%) en Euro	Montant du marché TTC en Euro
.....€	.....€	.....€

Soit en lettres (montant TTC) : .....

## 5 - REGLEMENT DES PRESTATIONS

### 5.1 Avance

Sans objet

### 5.2 Modalités de règlement

Après réalisation de la prestation, le paiement sera effectué, par mandat administratif, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la demande d'acompte ou de la facture par la commune de Saint-Thurial, sauf désaccord du service gestionnaire du marché.

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE) :

Compte ouvert au nom de	.....
Sous le numéro	.....
Codes	Banque :..... .Guichet :..... Clé RIB :.....
Banque	.....
Agence de	.....

### 5.3 Intérêts moratoires

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

## **6 - PRÉSENTATION DES OFFRES**

Il est interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant soit comme candidats individuels soit comme membres d'un groupement.

Par ailleurs, un même candidat ne peut représenter plus d'un groupement et une même personne physique ne peut représenter plusieurs candidats.

### **6.1 L'offre**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Présent document unique de consultation signé pour acceptation et engagement.
- Les pièces conformes aux dispositions des articles 48 à 55 du Décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics (DC1, DC2, attestations d'assurance, déclarations fiscales).
- Présentation générale de l'entreprise.
- Mémoire technique (comprenant la note méthodologique pour la solution de base et l'option mentionnée à l'article 7 et les éléments techniques permettant de juger l'offre)
- Décomposition et détail du prix global et forfaitaire pour la solution de base et l'option.

### **6.2 Durée de validité des offres**

Les offres sont valables pendant 90 jours à partir de la date limite de remise des offres.

## **7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **7.1 Offres**

Sera déclarée irrégulière une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les prescriptions minimales exigées à l'article 3 du présent document ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

### **7.2 Critères d'attribution**

Le jugement des offres sera effectué selon les critères pondérés suivants :

#### **➤ Prix (pondération 60%) :**

La notation se fait par une comparaison avec l'offre moins-disante après élimination des offres anormalement basses, inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Les prix servant à l'analyse des offres seront ceux indiqués dans l'acte d'engagement.

Note du critère prix = 60 points pour l'offre la moins-disante.

Pour les autres offres, la note = (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre du candidat) X 60

#### **➤ Valeur technique de l'offre (pondération 40%) :**

Elle sera appréciée au regard la qualité de la prestation proposée et de la note méthodologique produite par le candidat :

- Sous-critère n°1- Qualité des fournitures et des installations (pondération 25%)
- Sous-critère n°2- Méthodologie, moyens humains et matériels affectés (pondération 10%)
- Sous-critère n°3- Délai et cohérence du planning prévisionnel (pondération 5%)

Les candidats sont donc invités à faire apparaître de façon explicite tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier leur offre en fonction des critères énoncés dans les différents documents remis avec l'offre.

### 7.3 Négociations :

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à une négociation, par écrit ou sous forme d'audition, avec au maximum les candidats arrivant en position 1 et 2 du classement des offres au regard des critères d'attribution.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment sur la proposition technique (qualité ....), sans pour autant que les caractéristiques et les conditions d'exécution initiales du marché, telles que définies dans le dossier de consultation, ne soient substantiellement modifiées.

Après négociation, un classement final sera enfin établi sur la base des critères.

Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

## 8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

### 8.1 Sur support papier

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée qui contiendra :

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

Monsieur le Maire de Saint-Thurial

9 rue du Schiste Violet

35310 Saint-Thurial

**Procédure adaptée pour :**  
**« Menuiseries extérieures Mairie »**  
**NE PAS OUVRIR"**

**« Nom du candidat »**  
**« Adresse du candidat »**  
**« Courriel du candidat »**



Les offres devront  
:

**Soit être déposées contre récépissé, notamment les offres remises par coursier (UPS, DHL, CHRONOPOST, ...) à :**

Monsieur le Maire de Saint-Thurial  
Accueil Mairie

(lundi et mercredi de 14h00 à 17h30 et  
du mardi au samedi de 09h00 à 12h00)

**Soit transmises par voie postale, par pli recommandé avec avis de réception à :**

Monsieur le Maire de Saint Thurial  
9 rue du Schiste Violet  
35 310 Saint-Thurial

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent document de Consultation.

Les Candidats devront tenir compte pour la transmission de leur offre, du délai d'acheminement des services postaux.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

## **8.2 Par voie électronique**

La transmission des offres par voie électronique est autorisée exclusivement sur le profil acheteur de la commune (plateforme de dématérialisation e-Megalis) à l'adresse suivante :  
[www.e-megalisbretagne.org](http://www.e-megalisbretagne.org)

# **9 - CLAUSES ADMINISTRATIVES**

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable au présent marché est le CCAG des marchés publics de travaux tel qu'approuvé par l'arrêté interministériel du 8 septembre 2009 et modifié par arrêté du 3 mars 2014.

## **9.1 Pénalités**

Par dérogation à l'article 20 du CCAG-Travaux, les pénalités seront de 50 euros par jour de retard sans mise en demeure préalable.

## 9.2 Résiliation

Les cas de résiliation par dérogation à l'article 46 ne sont pas limitatifs.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00 %.

Il peut être pourvu, par la personne publique, à l'exécution de la fourniture ou du service aux frais et risques du titulaire, soit en cas d'inexécution par ce dernier d'une prestation qui par sa nature ne peut souffrir d'aucun retard, soit si la résiliation du marché est prononcée aux torts du titulaire, le marché prévoyant cette mesure.

## 9.3 Dérogation au CCAG-Travaux

L'article 9.1 déroge à l'article 20 du CCAG-Travaux

L'article 9.2 déroge à l'article 46 du CCAG-Travaux

Fait en un seul original,

A ..... le .....

L'Entrepreneur (seul) / Le mandataire du groupement,  
(Cachets et signatures précédés de la mention manuscrite "lu et approuvé")

### ACCEPTATION DE L'OFFRE :

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement.

A Saint Thurial,

le .....

Le Maire,  
D. MOIZAN